



PUBLICITÉ

ACCUEIL > SUISSE

Les inondations de Lully ont mis à nu le fatras des lois qui protègent les habitants

Genève. Cinq jours après avoir subi le ravage d'eaux de ruissellement, les propriétaires des villas mitoyennes d'un lotissement de la campagne genevoise ont pu questionner les autorités

Guillaume Arbex

Publié le 21 novembre 2002 à 01:21.



NEWSLETTER – DU LUNDI AU SAMEDI

Le Briefing

Chaque matin, à 6h, la rédaction du *Temps* vous livre gratuitement l'essentiel de l'actualité, en Suisse et dans le monde.

S'INSCRIRE

Désarroi, incompréhension mais aussi colère et indignation: les quelque 500 sinistrés de Lully ont au moins eu l'occasion d'exprimer leurs sentiments aux autorités et aux spécialistes qui étaient venus à leur rencontre, mardi soir à l'aula de l'école de ce village de la campagne genevoise. Lors du déluge de la nuit de jeudi à vendredi, les eaux ruisselant sur la pente gorgée qui surplombe leur lotissement résidentiel avaient gonflé jusqu'à engloutir sous-sols et rez-de-chaussée des villas mitoyennes. Le ciel ne pouvait être tenu pour seul responsable: une première alerte en mars 2001 a suffisamment démontré l'importance du risque d'inondation.

Publicité

Agents IA en entreprise, mode d'emploi

Les agents IA analysent, planifient et agissent de manière autonome, révolutionnant ainsi l'expérience client.

En savoir plus

Alors mardi soir, les habitants, souvent propriétaires de leur logement, ont réitéré questions et accusations, exigé des explications pour tenter de cerner les responsabilités. Pourquoi la commune n'a-t-elle pas mis en place l'ensemble des infrastructures préventives décidées à la suite des intempéries d'il y a 18 mois? Pourquoi le canton n'avait-il pas empêché de construire des maisons en zone exposée, ou au moins imposé des mesures de protection? Et pourquoi promoteurs et

architectes du lotissement ont-ils présenté comme des pièces habitables des espaces en sous-sols, sachant que sur ce terrain où la nappe phréatique affleure, les inondations sont un phénomène connu et reconnu?

Profuses et documentées, servies à coups de rétroprojecteur, les réponses des autorités n'en sont pas moins apparues évasives. La commune a souligné la diligence des secours et rappelé que des psychologues étaient à disposition. Les ingénieurs du canton ont invoqué des drainages remontant aux années 20 et souligné le caractère exceptionnel des averses de la semaine dernière. Quant aux architectes et promoteurs, ils n'étaient pas là, ou en tout cas pas à la tribune. On s'en doute, les victimes ont trouvé ces explications un peu courtes, et les faux-fuyants trop nombreux. Elles n'en resteront pas là. Quelque cinquante familles regroupées dans un collectif s'en sont remises aux services d'un avocat, Me Denis Mathey. Tout le monde en est conscient, le ping-pong judiciaire qui s'ouvre ainsi sera long. Les enjeux financiers qui s'attachent à la question n'y seront pas pour rien. Mais la complexité des dispositions légales contribuera également à retarder le cours du dossier.

Ce n'est pas le professeur de droit Thierry Tanquerel qui dira le contraire après avoir été prié de rendre un rapport d'ici à la fin janvier. Désigné dimanche par le Conseil d'Etat pour mener l'enquête administrative qu'exige une catastrophe rétrospectivement considérée comme des plus prévisibles, cet ancien juge au Tribunal administratif commence par lâcher un long soupir quand on l'interroge sur le sens de sa mission: «Dans un cas comme celui-là, plusieurs législations sont susceptibles d'intervenir.» Il devra donc avant tout se livrer au défrichage d'une jungle réglementaire pour tenter d'établir si des défaillances peuvent être imputées à des autorités ou des privés.

La bannière a un fond bleu foncé parsemé de symboles géométriques et de lettres colorés (jaune, orange, vert, blanc). À gauche, le texte 'EZ-VOUS ND DE BILITE' est écrit en lettres blanches et jaunes. En dessous, on voit 'ilité' et 'rogramme ►'. Au centre, un rectangle blanc contient les informations de l'événement: 'Jeudi 13 mars 2025, 14h30-18h30' et 'Centre de Congrès Beaulieu, Lausanne'. En bas de ce rectangle, trois logos sont alignés: 'LE TEMPS' (organisateur), 'modus' (partenaire principal) et 'TRANSITEC' (partenaire de réseau).

Secrétaire romande du WWF, Françoise Chappaz ne manie pas l'ellipse pour résumer la situation: «Base légale ou non, s'il y a danger d'inondation, il ne faut pas construire. Il y en a marre de cette hypocrisie consistant à profiter des lacunes de la loi pour bâtir n'importe où.» Une curieuse coïncidence laisse penser que le législateur n'a pas été pressé en la matière. Car il a fallu attendre vendredi précisément pour que le Grand Conseil adopte une nouvelle loi cantonale sur les eaux, qui permettra enfin aux autorités d'interdire la construction de logements dans des zones inondables. Encore faut-il que l'administration ait repéré les terrains exposés à de tels risques. Et là elle n'est pas au bout de sa peine, car si la «Carte de dangers dus aux crues» existe pour le secteur de Lully, ce travail n'a pas encore été effectué pour l'ensemble des cours d'eau du canton.

Au vu de l'état d'avancement de ces travaux préventifs, le citoyen genevois pourrait avoir l'impression que son canton a tardé à mettre sur pied les dispositions susceptibles de le protéger des eaux en colère. A l'Office fédéral du développement territorial, Pierre-Alain Rumley, directeur, se veut rassurant: «Les cantons doivent mettre leur législation en conformité avec les dispositions fédérales, et répertorier les zones de danger. Genève à cet égard n'est pas particulièrement en retard par rapport aux autres cantons.» Si la remarque est susceptible de réfréner des inquiétudes au bout du Léman, les habitants d'autres cantons pourraient en tirer quelques craintes alors que l'évolution du climat multiplie crues et glissements de terrain.

NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE

ARTICLES LES PLUS LUS

CONTENUS PARTENAIRES



Publicité

Agents IA en entreprise

Analyse, stratégie, autonomie : ils révolutionnent l'expérience client



Publicité

Le zona

1 personne sur 3 contracte un zona au cours de sa vie.



Publicité

Une opportunité pour les

Les marchés crypto chutent : et maintenant?



Publicité

RÉUNIT DEUX MONDES.

Le GLC Plug-in-Hybrid. Dès CHF 499.-/mois.



Publicité

SUPERBEMENT SURDOUÉ

Le WCdouche Mera vous comble avec de nombreuses fonctions confort.



Publicité

Kia Sportage à 1,99%

Soyez prêts à toutes les aventures avec le SUV urbain à petit prix.

LE CHOIX DE LA RÉDACTION



Aux Etats-Unis, la résistance à Elon Musk et sa tronçonneuse contre l'Etat fédéral grandit

Publié le 25 février 2025 à 19:30. / Modifié le 26 février 2025 à 04:22. 3 min. de lecture



Payer les prestations médicales en fonction de leur qualité, pour tordre le cou aux mauvais incitatifs

Publié le 25 février 2025 à 16:00. / Modifié le 26 février 2025 à 04:22. 3 min. de lecture



Alain Berset: «Le soutien européen à l'Ukraine reste très fort et il est plus important que le soutien américain»

Publié le 25 février 2025 à 05:13. / Modifié le 26 février 2025 à 04:22. 7 min. de lecture

LIRE AUSSI



Sécurité du pays «décapitée», «panique à bord»: la crise au DDPS inquiète vivement le monde politique



Publicité

Planifiez l'avenir

Planifiez votre avenir et constituez un patrimoine avec Fondsinvest.



Thomas Süssli et Christian Dussey, piliers de la sécurité suisse, démissionnent



Publicité

Agents IA en entreprise

Analyse, stratégie, autonomie : ils révolutionnent l'expérience client



Avec les blessés de guerre ukrainiens: «Zelensky peut décider ce qu'il veut mais nous, on se bat depuis 2014»



Publicité

Le zona

1 personne sur 3 contracte un zona au cours de sa vie.